



Passez votre
PETITE ANNONCE
Depuis chez vous



Envoyez vos textes et /ou photos par
Whatsapp au 077 91 87 07 ou par mail :
pa-lbv@sonapresse.com, et recevez un
devis pour parution.

Règlements par **Airtel Money** et **Moov Money** en semaine
de 8h à 16h, dimanche et les jours fériés de 12h à 15h.

Code commerce : **UNION**

PDG

Les militants et cadres du Parti démocratique gabonais (PDG) sont désormais fixés sur les dates de leur prochain Congrès ordinaire, le 12^e du genre. Ces assises auront lieu les 23 et 24 décembre 2022 à Libreville. C'est du moins ce qui ressort de la note d'orientation récemment prise par son secrétaire général, Steeve Nzegho Dieko. En ligne de mire, les scrutins de 2023.

Page 3

DÉLINQUANCE

Les faits se passent au quartier Yéné, dans le 4^e arrondissement de Franceville (Haut-Ogooué). Barachi Lekibi, 20 ans, manifestement sous l'effet des stupéfiants, a dernièrement semé la terreur au niveau du petit marché, agressant à l'aide d'un poignard piétons et automobilistes. Bilan : plusieurs blessés.

Page 6

NOUVELLE MERCURIALE : DE NOMBREUX INDELICATS

FACE à la flambée des prix de première nécessité, elle-même à l'origine de plusieurs interpellations de la part des populations, le gouvernement avait lancé, en octobre dernier, une nouvelle mercuriale ayant pour objectif de bloquer les prix. Mission avait été donnée aux ministères de l'Economie et du Commerce à travers la DGCCRF et la DGC de veiller à son application. Plus d'un mois après, on constate que certains commerçants défient toujours l'autorité en passant outre ses décisions. Nous sommes à plus de 700 réfractaires aujourd'hui.

Page 2



POUR MOI QUOI...

Inondations par-ci, inondations par-là, ne sommes-nous pas responsables de nos propres malheurs ?

Faites le tour de nos centres urbains et vous verrez la pagaille qui règne dans l'habitat. De l'anarchie partout. On construit dans les marigots, les lits des rivières et à proximité des cours d'eau. Quoi attendre d'autre ?

Et on s'étonne que dans nos grands centres urbains surtout où n'importe qui fait n'importe quoi

dans l'occupation des terrains, on s'expose à des catastrophes naturelles. Lesquelles sont le fait de l'action de l'homme. On vient de le vivre récemment avec les inondations dévastatrices qui viennent de toucher les grandes localités du Moyen-Ogooué. Des désagréments qu'on aurait pu éviter si l'État reste ferme, très ferme avec les populations qui font très peu cas des interdictions de construire dans des zones sensibles. Qui n'est pas choqué de voir les pouvoirs publics, notamment les services du cadastre et de l'urbanisme croiser les bras devant l'entêtement d'une personne qui, malgré l'ins-

cription au mur en rouge, "arrêtez les travaux" ou "interdiction de construire", poursuit tranquillement ses travaux. Et dire qu'il existe au Gabon une loi qui exige à toute personne désireuse de bâtir une maison de se munir auparavant d'un permis de construire. Qu'est-elle devenue ? En tout cas, si la situation perdure jusque-là, l'État en porte l'entière responsabilité. Sans excuser la population.

Dans ce cas, donnez donc carte blanche à ceux qui sont investis du pouvoir d'appliquer les lois quoi.